

# les nouveaux programmes de formation professionnelle

par ANDRÉ BEAUDET

responsable de programmes  
Direction de la formation professionnelle  
Direction générale du développement pédagogique (MEQ)

Dans ses propositions de relance et de renouveau pour la formation professionnelle<sup>1</sup>, le ministère de l'Éducation précise les orientations devant caractériser le développement de l'école secondaire et, conséquemment ou, plus particulièrement, l'élaboration et la révision des programmes de formation professionnelle de cet ordre d'enseignement. Ces grandes orientations sont les suivantes :

**a) la formation de base :** l'école secondaire a pour mission première d'« assurer à tous la formation de base la plus riche et la plus solide possible<sup>2</sup> ». Cette formation de base doit notamment comporter pour tous, d'une part, « des éléments significatifs de préparation à la vie active<sup>3</sup> » et, d'autre part, une « initiation à cette dimension essentielle de la culture qu'est devenu — « au même titre que les arts, les sciences et les lettres<sup>4</sup> » — l'univers de la technique et de la technologie<sup>5</sup> ».

**b) la formation professionnelle :** l'école secondaire a également pour mission essentielle de « donner à tous la possibilité d'acquérir une formation professionnelle de qualité<sup>6</sup> ». Bien qu'il devra « demeurer possible pour certains élèves de commencer plus tôt leur formation professionnelle<sup>7</sup> », ce sera normalement « après la cinquième année du secondaire que seront offerts les programmes de formation professionnelle<sup>8</sup> » qui pourront par ailleurs exiger « des durées plus ou moins longues de formation<sup>9</sup> ». On devra « réduire au minimum le nombre d'élèves déclarés inaptes à atteindre les objectifs de l'école secondaire<sup>10</sup> » et, pour les élèves en difficultés, substituer aux programmes du professionnel court « la possibilité de cheminements particuliers de formation de base<sup>11</sup> ». L'« harmonisation<sup>12</sup> » entre les ordres d'enseignement et la « concertation des instances ministérielles responsables de la formation professionnelle<sup>13</sup> » devront caractériser les processus d'élaboration et de révision des programmes de formation professionnelle, processus qui continueront d'obéir « à des règles et à des traditions » propres à chaque ordre d'enseignement<sup>14</sup>. Partenaire responsable des réseaux scolaires de formation professionnelle, le Ministère se dit disposé à « participer à un effort concerté » pour « la formulation d'une politique de la main-d'œuvre<sup>15</sup> ».

Telles sont les grandes orientations que devra sous-tendre l'avenir prochain et, en particulier, la révision qui

vient d'être entreprise des programmes de formation professionnelle au secondaire.

## Les programmes actuels

Nonobstant leur version anglaise codifiée d'une façon distincte, on dénombre actuellement 269 programmes de formation professionnelle au secondaire. De ces 269 programmes de formation, plus de 25% soit 75 sont des programmes dits de professionnel court, les autres, 194, étant des programmes dits de professionnel long. De ces derniers 194 programmes, 37 sont du niveau de la quatrième secondaire (niveau 400), 107, de la cinquième (niveau 500) et 50 sont du niveau supplémentaire que d'aucuns appellent sixième secondaire (niveau 600). Sur les 269 programmes de formation professionnelle, 206 sont terminaux c'est-à-dire menant à une sanction officielle. De ces 206 programmes terminaux, 49 sont au professionnel court et 157 au professionnel long.

Empiriquement, les 269 programmes de formation professionnelle du secondaire ont été regroupés en 17 champs professionnels, chacun comportant un éventail de programmes de formation variant de cinq pour le champ professionnel des pêches à quarante-deux pour celui de la mécanique.

En 1984-1985, il y a 16 programmes de formation professionnelle dont 5 de professionnel court, qui, sur le plan national, reçoivent plus de 1 000 élèves : en fait, un étudiant sur deux inscrits en formation professionnelle au secondaire est effectivement inscrit dans l'un ou l'autre de ces 16 programmes de formation professionnelle. À l'autre extrême, sur les 269 programmes de formation professionnelle du secondaire, il y en a 172 dont 45 au professionnel court et 127 au professionnel long qui reçoivent nationalement moins de cent élèves chacun. En fait, deux programmes sur trois reçoivent moins de cent élèves chacun et 64% des programmes reçoivent ensemble moins de 7% de tous les élèves du professionnel secondaire.

A priori, cette disparité dans la répartition des inscriptions ne préjuge en rien de la pertinence des programmes concernés en regard des besoins à satisfaire, ni qu'il faille nécessairement songer qu'une popularité accrue ou

**RÉPARTITION DES PROGRAMMES ACTUELS DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE,  
PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU, décembre 1984**

Secteur de prog.	Niveaux	PROFESSIONNEL COURT					PROFESSIONNEL LONG					TOTAL	
		100	200	300	Sous-total	Termi-naux	400	500	600	Sous-total	Termi-naux	Total	Termi-naux
1. Agro-techn. (200-000)		1	1	—	2	1	1	8	7	16	15	18	16
2. Foresterie (225-000)		1	1	—	2	1	2	7	—	9	7	11	8
3. Pêches (240-000)		1	1	—	2	1	1	2	—	3	2	5	3
4. Ser. de la santé (250-000)		—	—	—	—	—	3	3	—	6	3	6	3
5. Meub. et const. (255-000)		4	6	2	12	8	3	10	4	17	14	29	22
6. Électrotechnique (280-000)		2	2	1	5	3	2	7	7	16	14	21	17
7. Hydrothermie (300-100)		5	4	1	10	5	5	9	5	19	14	29	19
8. Dess. techn. (325-000)		—	—	—	—	—	1	5	1	7	6	7	6
9. Equip. mot. (340-000)		1	5	2	8	7	1	6	8	15	14	23	21
10. Mécanique (365-000)		4	6	1	11	7	6	13	12	31	25	42	32
11. Alimentation (400-000)		1	2	1	4	3	4	4	1	9	5	13	8
12. Soins esth. (415-000)		1	1	—	2	1	1	5	—	6	5	8	6
13. Cout. hab. (425-000)		1	3	—	4	3	1	3	2	6	5	10	8
14. Prot. serv. bât. (435-000)		2	5	—	7	5	2	2	1	5	3	12	8
15. Comm. et sec. (445-000)		1	2	—	3	2	2	13	—	15	13	18	15
16. Arts appliqués (470-000)		—	—	—	—	—	1	4	2	7	6	7	6
17. Imprimerie (480-000)		1	2	—	3	2	1	6	—	7	6	10	8
<b>TOTAL</b>		<b>26</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>75</b>	<b>49</b>	<b>37</b>	<b>107</b>	<b>50</b>	<b>194</b>	<b>157</b>	<b>269</b>	<b>206</b>

Source : Liste des programmes d'études en formation professionnelle, Annexe 2 du document (16-0088) « Organisation des services éducatifs dispensés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 1985-1986 », décembre 1984.

amoindrie de leur part comblerait de meilleure façon la dimension quantitative des dits besoins. Pour l'instant, on doit cependant avoir à l'esprit les difficultés organisationnelles localement éprouvées qu'implique une telle disparité, notamment si l'on considère l'évolution récente du nombre d'élèves au secondaire professionnel.

Globalement, les programmes de formation professionnelle du secondaire, accueillent, en 1984-1985, 63 666 élèves, soit une baisse de 7% sur l'an dernier et de 18% sur les deux dernières années. Pour leur part, les programmes du professionnel court, avec leurs 15 494 élèves en 1984-1985, ont vu leur population décroître de 1% sur l'an dernier et de 12% sur les deux dernières années, soit sensiblement moins que les programmes du professionnel long pour lesquels, avec leurs 48 192 élèves en 1984-1985, les baisses correspondantes furent de 9 et de 20%.

#### Caractéristiques de la prochaine génération

Au printemps 1988, au terme du processus de révision des programmes de formation professionnelle au secon-

daire, le nombre de ces programmes aura vraisemblablement diminué dans une proportion de cinq à un, passant de 269 à environ une cinquantaine. Plusieurs facteurs qui sont en fait la traduction en termes concrets des grandes orientations de la politique de formation professionnelle expliquent ce phénomène.

a) **La mise en place des cheminements particuliers de formation de base.** L'une des principales orientations préconisées par la politique de formation professionnelle a trait aux cheminements particuliers de formation de base qui seront implantés dans les commissions scolaires du Québec à compter de septembre 1986. A compter de cette date, les programmes dits du professionnel court seront progressivement caducs au fur et à mesure que se terminera la formation de la dernière cohorte d'élèves qui y aura été admise, en 1985-1986. En 1989-1990, le professionnel court aura entièrement disparu.

Désormais, « en adaptant les durées et les méthodes d'apprentissages, on devrait amener chaque individu à acquérir les savoirs qui lui sont personnellement acces-

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECONDAIRE PROFESSIONNEL, 1982-1983, 1983-1984, et 1984-1985. ÉCART RELATIF D'UNE ANNÉE À L'AUTRE.

Type	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Professionnel court	17 682	15 705 (-11.18%)	15 494 (-1.34%)
Professionnel long	59 816	52 826 (-11.69%)	48 172 (-8.81%)
<b>TOTAL</b>	<b>77 498</b>	<b>68 531</b> (-11.57%)	<b>63 666</b> (-7.09%)

sibles dans les domaines couverts par certains programmes obligatoires (langue maternelle, mathématique, langue seconde...). Ces élèves devraient aussi pouvoir suivre avec les autres élèves la plupart des autres cours (géographie, art, écologie, économie familiale, histoire, etc.). A partir de l'âge de 16 ans, les élèves concernés devraient être admissibles à un programme personnalisé de formation à la vie active et d'intégration professionnelle et sociale<sup>16</sup> ». En d'autres termes, si jusqu'à présent les programmes de formation du professionnel court apparaissaient une voie pour une proportion appréciable des élèves en difficultés, désormais, la solution apparaît dans une pédagogie mieux adaptée : prendre plus de temps pour acquérir sensiblement les mêmes connaissances et habiletés de base, une pédagogie individualisée, etc. Les commissions scolaires implanteront sur une base volontaire en 1985-1986 et sur une base obligatoire à compter de 1986-1987, ces cheminements particuliers de formation de base, comme une des mesures de réaménagement des programmes dits du professionnel court. Incidemment, les éléments de connaissance jugés pertinents de ces programmes en voie de disparition se retrouveront pour un certain nombre dans les programmes subsistant selon la logique — telle qu'exposée plus loin — du regroupement des programmes de formation par grande spécialité professionnelle.

**b) L'élargissement de la formation de base.** Un second facteur contribue — très légèrement, il est vrai, sur le plan quantitatif — à la diminution prévisible du nombre de programmes de formation professionnelle au secondaire. On n'insistera pas ici sur l'importance primordiale accordée par le secondaire à l'éducation technologique comme élément constitutif de la formation de base. Notons tout simplement que quelques programmes dits d'exploration que l'on retrouve parmi les programmes actuels de formation professionnelle seront considérés comme éléments d'une formation de base et non plus comme programmes de formation professionnelle.

**c) Le report de la formation professionnelle.** Dans la mesure où l'on veut pour tous une formation de base qui soit « la plus large et la plus riche possible », le cheminement « normal » de l'élève qui voudra bénéficier d'une formation professionnelle secondaire sera de s'y inscrire après avoir complété la cinquième année du secondaire. À compter de 1986 et plus encore de 1987, ce sera là le cheminement « normal », celui qui est présenté comme le cheminement n° 1 de formation professionnelle au secondaire. Cependant, dans le cadre de leur formation de base, en cinquième secondaire, il y a place pour un bloc de 12 crédits de cours optionnels. Aussi, à compter de septembre 1986, les commissions scolaires pourront organiser la prestation des programmes de formation professionnelle pour permettre aux élèves qui le désirent de cumuler ces 12 crédits de cours « optionnels » en les choisissant dans un programme de formation professionnelle. Ainsi, de façon tout à fait régulière, des élèves pourront commencer leur formation professionnelle en cinquième secondaire : c'est là le cheminement identifié comme le cheminement n° 2 de formation professionnelle au secondaire. Il pourra arri-

ver, mais cette fois-ci de façon exceptionnelle, que des élèves puissent cumuler jusqu'à 8 crédits d'un programme de formation professionnelle en quatrième année du secondaire, en plus des éventuels 12 crédits de cinquième secondaire pour un total de 20 crédits possibles à la fin de leur cinquième année du secondaire. Ce cheminement, le cheminement n° 3, revêt un caractère d'exception qui fait qu'il ne peut être considéré sur un même pied que les cheminements n° 1 et 2 qui sont les cheminements réguliers.

Ces cheminements de formation professionnelle seront mis en place en considérant les programmes actuels de formation professionnelle. On procède présentement à un redécoupage adéquat des programmes des séries 400 et 500 afin de bien identifier les cours susceptibles d'être rendus accessibles en cinquième et en quatrième secondaire. Cette mesure a pour conséquence de rendre inopérante la distinction entre les programmes de la série 400 et ceux de la série 500 qui en sont leur prolongement logique. La perspective ainsi développée implique pour la nouvelle génération de programmes de formation professionnelle que soient intégrés en un programme unique des programmes qui sont actuellement en séquence (400 - 500).

**d) Une formation professionnelle élargie.** Parmi les programmes actuels de formation professionnelle, il y en a 206 qui sont terminaux dont 157 au professionnel long. C'est donc dire que les programmes du professionnel long au secondaire visent la formation en regard de 157 fonctions de travail.

Afin de favoriser la formation professionnelle la plus large possible pour permettre mobilité et polyvalence de la part des travailleurs, les programmes de formation professionnelle seront centrés sur de grandes spécialités professionnelles. Ainsi, à titre d'exemple, on forme actuellement 17 sortes d'électrotechniciens au secondaire puisque sur les 21 programmes d'électrotechnique, il y en a 17 qui sont terminaux. On peut considérer qu'il y a traditionnellement trois grandes spécialités professionnelles en électrotechnique : électricien, électronicien et électromécanicien. Peu importe si ce seront effectivement ces grandes spécialités qui seront retenues, mais on peut penser que leur nombre sera plus près de 3 ou 4 que de 15 ou 20.

Cependant, les commissions scolaires ayant à satisfaire les besoins de formation professionnelle des industries d'un territoire donné, il est possible que telle spécialité puisse bénéficier d'une couleur locale. A cet effet, il est prévu que les programmes de formation professionnelle de la nouvelle génération offrent une plage correspondant à 20% des cours du programme afin justement de permettre aux commissions scolaires de dispenser un bloc de cours dont les objectifs, tout en étant congruents avec les objectifs généraux du programme, rencontreront d'une façon plus particulière les besoins spécifiques de formation professionnelle tels que localement définis. Ainsi, il est possible qu'un élève inscrit en électro-mécanique puisse, dans une commission scolaire donnée, bénéficier d'une for-

mation qui, pour 20%, sera davantage adaptée à un secteur industriel (par exemple : au secteur des mines), qu'à un autre parce que la commission scolaire, en accord avec le Ministère, aura considéré que cette formation répondrait mieux aux besoins et aux caractéristiques de la région. Cependant, au terme de sa formation, l'élève se verra reconnaître un diplôme d'enseignement professionnel en électro-mécanique ; c'est le bulletin de l'élève qui rendra compte de la couleur locale donnée à la formation dont il aura bénéficié.

Cette orientation relative à une formation professionnelle plus large tout en étant mieux ancrée aux besoins des communautés locales implique que les programmes de formation professionnelle soient centrés sur des grandes spécialités professionnelles. Si l'on considère parmi les programmes actuels ceux qui sont en séquence, ceux qui sont des champs d'application d'une même grande spécialité professionnelle ou ceux qui sont tout simplement redondants les uns en regard des autres, on peut estimer à une cinquantaine le nombre de grandes spécialités susceptibles de déboucher sur un programme de formation professionnelle au secondaire.

Les paragraphes précédents ont succinctement présenté comment les grandes orientations de la politique de formation professionnelle se traduisent concrètement pour la prochaine génération des programmes de formation professionnelle au secondaire. La disparition des programmes du professionnel court et des programmes d'exploration élimineront 75 des 269 programmes actuels. Le regroupement des programmes des séries 400 et 500 rendront caducs les 37 programmes de la série 400. Quant aux 157 programmes restants, leur reformulation autour de grandes spécialités professionnelles les ramèneront à environ une cinquantaine. Ce dernier chiffre constitue une approximation qui apparaît réaliste mais n'en est pas moins aléatoire, dans la mesure notamment où l'identification des grandes spécialités professionnelles n'est pas encore définitivement arrêtée pour chacun des champs professionnels.

## Les processus de révision des programmes

Dans les propositions de relance et de renouveau de la formation professionnelle des jeunes, le processus de révision des programmes de formation professionnelle apparaît l'un des mécanismes essentiels au développement et à l'harmonisation de la formation professionnelle.

Dans la consultation qui s'ensuivit, posant que « l'adéquation entre les programmes d'études et les exigences d'études et des professions est une des conditions de base pour assurer la qualité de la formation professionnelle », on insista particulièrement pour que « les programmes de formation professionnelle soient révisés rapidement et que le Ministère mette en place un processus de mise à jour des programmes qui permette de les modifier au rythme de l'évolution des fonctions de travail<sup>17</sup> ».

Dans le processus de révision systématique des programmes de formation professionnelle, les divers moments peuvent se regrouper autour des grandes phases suivantes : a) l'inventaire des besoins ; b) l'identification des grandes spécialités professionnelles ; c) l'harmonisation des formations ; d) l'élaboration proprement dite des programmes ; e) l'implantation des programmes ; f) la mise à jour continue des programmes.

a) **l'inventaire des besoins.** Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et le ministère de l'Éducation, à l'instar d'autres grands organismes tel que le Bureau de la Statistique du Québec, le ministère de l'Industrie et du Commerce..., ont convenu de diviser l'économie du Québec en 19 grands secteurs. Chaque secteur d'activités économiques regroupe des entreprises et c'est le bien ou le service produit par ces entreprises qui fait l'unité du secteur. Pour chacun de ces secteurs, le M.M.S.R. et le M.E.Q. ont convenu de la mise sur pied d'une table nationale sectorielle.

Chacune de ces Tables sera constituée surtout de représentants du monde économique, le monde scolaire n'ayant jamais plus de trois représentants sur la vingtaine que devrait compter chaque table. Ce mécanisme des tables nationales sectorielles est en voie d'organisation et pourra, à moyen et long termes, s'avérer une source féconde pour la définition des besoins de formation professionnelle au Québec. Les agents directement concernés par la révision des programmes de formation professionnelle devront prendre en considération les avis et études formulés par ces tables au fur et à mesure de leur disponibilité. Entre-temps, la révision doit se poursuivre selon des mécanismes plus traditionnels d'information sur les besoins de formation professionnelle : comités consultatifs, comités techniques, etc.

b) **l'identification des grandes spécialités.** Depuis maintenant plus de 10 ans, la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) a fourni une nomenclature et une description des fonctions de travail caractérisant l'économie du Canada. La CCDP les regroupe en environ 500 grandes fonctions de travail. Une analyse de la plupart de ces fonctions types telles qu'on les retrouve au Québec et notamment une analyse des éléments de connaissance nécessaires pour accomplir avec compétence les tâches de ces grandes fonctions ont permis de les regrouper en 23 champs professionnels<sup>18</sup>.

Si les secteurs d'activités économiques regroupent les entreprises par affinité de produit, les champs professionnels regroupent des fonctions de travail aux fins de la formation professionnelle par affinité des connaissances et habiletés nécessaires à leur exercice. Un champ professionnel regroupe donc soit des fonctions de travail soit les programmes de formation afférents à ces fonctions de travail.

Pour chacun de ces 23 champs professionnels, il s'agit d'identifier les grandes spécialités professionnelles concer-

nées par les programmes de formation professionnelle du secondaire. Cette étape doit se caractériser tant par la conduite de certains travaux techniques : description de certaines fonctions de travail, analyse de pertinence, etc. que par une large consultation des enseignants impliqués.

À chaque grande spécialité professionnelle finalement arrêtée — on a estimé leur nombre à une cinquantaine pour le secondaire — devrait correspondre un programme de formation professionnelle menant à un diplôme d'enseignement professionnel.

**c) l'harmonisation des formations.** Une fois déterminées et décrites les grandes spécialités professionnelles auxquelles pourront répondre des programmes de formation professionnelle, il s'agit de convenir, en regard de chacune de ces spécialités, du rôle de chacun des ordres d'enseignement. La notion d'ouvrier qualifié caractérisant les programmes de formation professionnelle au secondaire et celle du technologue pour le collégial ont besoin d'être rendues opératoires pour éviter les dédoublements inutiles de formation entre ces ordres d'enseignement.

**d) l'élaboration proprement dite des programmes.** Ayant identifié les grandes spécialités débouchant sur d'éventuels programmes de formation professionnelle et le rôle de chacun des ordres d'enseignement à leur endroit, il s'agit pour le secondaire, après avoir défini les orientations générales et les buts des programmes de formation à élaborer (ou à réviser), de préparer les devis de production et de confier, par contrat, à des commissions scolaires ou à des associations d'enseignants, le mandat d'élaborer les programmes de formation professionnelle. Cette phase d'élaboration implique qu'à leur retour au Ministère, ces projets de programmes soient validés (respect des orientations, de l'harmonisation selon les ordres d'enseignement, du devis, des politiques sur la langue, le sexisme...) et éventuellement, partiellement reformulés par ceux qui les auront élaborés, avant leur acceptation officielle.

**e) l'implantation des programmes.** Cette phase est nettement la plus lourde de toutes puisqu'elle implique la mise en place des mesures adéquates relatives : a) au perfectionnement des enseignants en regard des nouveaux programmes ; b) à la production du matériel didactique afférent ; c) à l'aménagement des aires et à la mise en place des équipements nécessaires à la prestation des nouveaux programmes. Bien qu'il ne soit pas de notre propos de préciser ici ces dimensions de l'implantation des nouveaux programmes, on peut au moins insister sur la névralgique importance de cette phase du processus de révision des programmes.

**f) la mise à jour continue.** Les programmes de formation professionnelle étant implantés, des commissions

scolaires ou des associations d'enseignants se verront confier le mandat de maintenir à jour tous les nouveaux programmes de formation professionnelle. On revient ici à l'importance des avis et des travaux des tables nationales sectorielles dont il est question dans la première phase du processus de révision des programmes de formation professionnelle au secondaire.

## Conclusion

En reportant normalement la formation professionnelle après la cinquième année du secondaire, le Québec se joint à un mouvement international visant à faire en sorte que chaque individu bénéficie, dans une phase de fréquentation scolaire obligatoire, d'une formation de base « la plus large et la plus riche possible ». Nonobstant les cheminements 2 et 3 prévus et dont il a été question plus haut, la formation professionnelle devient l'une des grandes dimensions de la formation post-obligatoire de notre système éducatif. A tout bien considérer, ce qui donne d'abord sa cohérence première à tout système de formation professionnelle, ce sont des choix de l'ordre de celui qui vient d'être rappelé relativement à une « formation de base la plus large et la plus riche possible ». L'état de chacun des secteurs d'activités économiques, son avenir prévisible tant en regard des nouveaux processus de production que du maintien et du développement de la capacité d'intervenir des travailleurs qui y œuvrent ou y œuvreront, sont les balises essentielles de tout développement en matière de formation professionnelle, que ce soit pour former un nouvel arrivant sur le marché du travail, pour recycler ou perfectionner le travailleur qui y œuvre déjà. C'est aussi dans cette perspective que doit se situer la révision des programmes de formation professionnelle.

## Références

1. Ministère de l'éducation, *La formation professionnelle des jeunes : propositions de relance et de renouveau*, Québec, 1982, 88 p.
2. Ibid. p. 46.
3. Ibid. p. 48.
4. Ibid. p. 50.
5. Ibid. p. 49.
6. Ibid. p. 52.
7. Ibid. p. 55.
8. Ibid. p. 53.
9. Ibid. p. 53.
10. Ibid. p. 57.
11. Ibid. p. 59.
12. Ibid. p. 76.
13. Ibid. p. 80.
14. Ibid. p. 76.
15. Ibid. p. 86.
16. ... La formation professionnelle des jeunes..., pages 57-58.
17. Ministère de l'éducation, *La formation professionnelle des jeunes, synthèse de la consultation*, Québec, 1983, p. 74.
18. Ministère de l'éducation, *Répertoire de profils de formation professionnelle, Index général*, Québec, 1983, p. v.

L'auteur est responsable de programmes (électrotechnique, mécanique...) à la Direction de la formation professionnelle de la Direction générale du développement pédagogique, au ministère de l'Éducation. Il y est notamment chargé de la planification du processus de révision des programmes de formation professionnelle. Il est aussi secrétaire exécutif de la Table nationale sectorielle « Transport et entreposage ».